



REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi six novembre à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le trente et un octobre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Lionel CANON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER.

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Lionel CANON
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Alexandre MERLIN

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Léo MAMMONE,
Monsieur Mathieu BARBIER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 18 septembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- N° 028 Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2026 – Avis du conseil d'exploitation
- N° 029 Plan d'actions de l'Office de Tourisme pour 2026 – Approbation et autorisation de signature
- N° 030 Conventions, arrêtés, actes relatifs à l'organisation de l'évènement de la 39^{ème} édition de la montée du Nid d'Aigle 2026 – Avis du conseil d'exploitation

Questions diverses :

- Labellisation Destination Excellence
- Voyages de presse hiver
- Prévisions de fréquentation hiver

N°2025/028

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026 – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Nombre de membres
En exercice : 16
Quorum : 8
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 06 NOVEMBRE 2025

N°2025/028

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION****Rapporteur :** Monsieur le Président

Il est rappelé que la loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, a instauré dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue au sein des assemblées des Communes comptant plus de 3 500 habitants, afin que les organes délibérants de celles-ci puissent, lors d'une séance précédant celle au cours de laquelle a lieu l'adoption du budget, engager une réflexion sur les orientations que souhaite donner l'exécutif local à la gestion financière de la collectivité territoriale.

La tenue de ce débat doit obligatoirement intervenir dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme doit également respecter cette procédure.

Il est par ailleurs précisé que les informations liées aux engagements pluriannuels, la programmation des investissements et le profil de l'encours de dette ne sont pas fournies du fait de l'absence d'investissement et de dette pour le budget de ladite régie.

ENTENDU l'exposé,**VU** le rapport sur les orientations budgétaires,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

DE DEBATTRE des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport joint**DE PRENDRE ACTE** des orientations budgétaires correspondantes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

- Concernant les ressources humaines de l'Office de tourisme pour la prochaine saison d'hiver, Monsieur le Président précise que GENOV est un groupement d'employeurs basé à Noirmoutier (85) qui sécurise l'emploi saisonnier, auquel l'Office de tourisme a adhéré. Les agents sont employés à l'année par le groupement. L'Office de tourisme a signé un contrat de prestations de service, il faut trouver l'hébergement. Ce partenariat a été initié dans le cadre d'une collaboration entre la Communauté de communes de Noirmoutier et la CCPMB. GENOV était d'ailleurs présent au Forum de l'Emploi organisé par la CCPMB le 10 octobre 2025 ».

- Monsieur Bernard SEJALON : « Quelle est la durée du contrat ? »

- Monsieur le Président : « Il n'y a pas de limite, elle dépend de la nécessité d'employer des saisonniers. Ce système a été mis en place pour fidéliser les saisonniers ».

- Monsieur Philippe CHEVRAT : « Qui paye les charges ? »

- Monsieur Didier JOSEPHE : « C'est GENOV qui règle les salaires et les charges et facture à l'Office de tourisme. GENOV assure également la formation continue des employés. L'Office de tourisme accueillera un Conseiller en séjour qui fait sa saison estivale à l'Office de tourisme de Noirmoutier ».

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu et après en avoir débattu, PREND ACTE de ce rapport A L'UNANIMITE.

N°2025/029

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
PLAN D'ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME POUR 2026 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

| |
|-------------------|
| Nombre de membres |
| En exercice : 16 |
| Quorum : 8 |
| Présents : 14 |
| Pouvoirs : 2 |
| Votants : 16 |

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 06 NOVEMBRE 2025

N°2025/029

**PLAN D'ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME POUR 2026
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de planifier les actions à réaliser par l'Office de tourisme dans le courant de l'année 2026, et conformément à la démarche Qualité Tourisme / Destination Excellence, le Plan d'actions 2026 a été élaboré en associant les différents services de l'Office de tourisme. Ces actions proposées au Conseil d'exploitation doivent optimiser le fonctionnement de l'Office de tourisme, afin de remplir au mieux les missions qui lui sont confiées par la collectivité. Ce plan d'actions prend en compte les réalisations de l'Office de tourisme au cours de l'année 2025 et les suggestions émanant des partenaires locaux.

Le plan d'actions peut évoluer en cours d'année en fonction des opportunités, qui peuvent se présenter, et du contexte global dans le cadre duquel l'Office de tourisme exerce ses missions. Ces différentes actions pourront associer tant les partenaires professionnels locaux, que des partenaires institutionnels (Comité départemental du Tourisme de Haute-Savoie, AURA Tourisme, Atout France, CCPMB, ...).

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le plan d'actions pour 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTÉ cette proposition à l'unanimité.

N°2025/030

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONVENTIONS, ARRETES, ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT DE LA 39^{ème}
EDITION DE LA MONTEE DU NID D'AIGLE 2026 – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

| |
|-------------------|
| Nombre de membres |
| En exercice : 16 |
| Quorum : 8 |
| Présents : 14 |
| Pouvoirs : 2 |
| Votants : 16 |

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
06 NOVEMBRE 2025**

N°2025/030

**CONVENTIONS, ARRETES, ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT DE LA
39^{ème} EDITION DE LA MONTEE DU NID D'AIGLE 2026
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

La Montée du Nid d'Aigle est une course en montagne organisée depuis 1985. La 39e édition aura lieu le 18 juillet 2026.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, en sa qualité de Maire de la Commune de Saint-Gervais, doit la représenter dans tous les actes afférents à l'organisation de l'édition 2026 de la Montée du Nid d'Aigle.

A ce titre, les conventions, arrêtés et actes nécessaires à l'organisation de cet évènement, mentionnés ci-après, doivent être signés par Monsieur le Maire :

- La convention relative au service d'ordre, conclue avec la gendarmerie,
- La convention relative au secours en montagne avec une société de secours agréée,
- La convention de mandat avec une société de chronométrage et de gestion des inscriptions en ligne, notamment leur encaissement,
- Toute convention de partenariat conclue avec un tiers, dans laquelle ce dernier s'engage à soutenir l'évènement,
- L'arrêté fixant les tarifs des inscriptions des coureurs,
- La déclaration de manifestations sportives non motorisées auprès du Ministère des Sports
- La transmission du dossier à Madame la Préfète de Haute-Savoie,
- La demande d'autorisation de dérogation à l'arrêté pour la Protection des Habitats Naturels (APHN) du Mont-Blanc auprès de la DDT

Tout autre type de convention, arrêté ou acte nécessaire à l'organisation de l'édition 2026 de la Montée du Nid d'Aigle,

DEBATS :

- *Bernard SEJALON précise que l'arrivée de la Montée du Nid d'Aigle se fera l'an prochain de nouveau au Nid d'Aigle, les travaux de prolongation de la voie du Tramway du Mont-Blanc étant terminés et qu'il sera nécessaire de bien étudier l'aménagement de la zone d'arrivée afin que celle-ci s'adapte à la nouvelle configuration du terminus du TMB*
- *Monsieur le Président : « Ce devra être l'occasion de communiquer sur cette réalisation financée par le Département de la Haute-Savoie et de valoriser cet important investissement dans le Tramway du Mont-Blanc, exemplaire notamment sur le plan environnemental »*

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis pour autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'organisation de la 39^{ème} montée du Nid d'Aigle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité.

Questions diverses :

Démarche Destination Excellence :

RAPPEL : le label Destination d'Excellence est un nouveau label d'État, piloté par Atout France, visant à structurer et valoriser une offre touristique de qualité, durable et inclusive. Il remplace la marque Qualité Tourisme (Fin du Label le 31/12/2026)

Le référentiel pour les Offices de Tourisme se décline en deux piliers principaux :

1/ Pilier « Qualité / accueil & services » 85 % des critères

Il couvre les missions traditionnelles de l'office (critères déjà présents dans le Label QUALITE TOURISME) : accueil, information touristique, communication, promotion, écoute client, accessibilité.

Toutefois 2 thématiques renforcées par rapport à la Démarche Qualité :

Gestion des flux : La gestion des flux visiteurs (ex : orientation, conseil, etc.) est désormais explicitement prise en compte.

Accessibilité : Plus grande importance donnée à l'accessibilité et à l'inclusion.

2/ Pilier « Écoresponsabilité » 60 % des critères (premier audit) – 80% pour les renouvellements DEX

Il intègre des critères relatifs au développement durable : consommation d'eau et d'énergie, mobilité, déchets, numérique responsable, respect des écosystèmes, accompagnement des socio-professionnels, etc.

Nouveautés par rapport à Qualité Tourisme :

Plus grande importance donnée à l'accessibilité et à l'inclusion.

Critères spécifiques concernant La gestion des flux visiteurs – communication et information touristique

Un pilier écoresponsabilité beaucoup plus développé

Calendrier prévisionnel AUDIT OFFICE DE TOURISME DE SAINT-GERVAIS MONT-BLANC

Label « Qualité Tourisme » valable jusqu'à fin Mars 2026 (dernier audit en Mars 2021)

- Pré-Audit documentaire => Décembre 25 - Janvier 26 (Envoi des pièces justificatives : Stratégies, plan d'actions, suivi des réclamations, résultat enquête, rapport d'activités, etc.)
- Audit Mystère => Janvier 2026
- Communication/promotion : vérification du respect des critères sur le site Internet et les réseaux sociaux
- Accueil/ information touristique : Appels et mails mystères + visites mystères à l'accueil de l'Office de Tourisme
- Ecoute client : vérification de la gestion des réclamations et suivi enquête de satisfaction
- Mise en place action correction + finalisation audit => février 2026
- Passage en commission ATOUT France => Mars 2026

Voyages de presse hiver 2026

2 voyages de presse seront accueillis en janvier 2026.

Le premier, du 17 au 20 janvier, organisé avec l'agence de presse Higher Agency de Bruxelles, permettra d'accueillir 4 journalistes belges accompagnés par Dimitri PAPAGEORGES, responsable de l'agence. Ce voyage de presse aura un fil rouge lié à l'offre culturelle de Saint-Gervais, tout en permettant de faire découvrir les domaines skiables et les thermes de Saint-Gervais, ainsi que les nouveautés de la destination.

Le second, du 26 au 29 janvier, organisé avec l'agence de presse britannique Vestmar, permettra d'accueillir 5 journalistes anglais accompagnés par Anne PEDERSER, responsable de l'agence. Ce voyage de presse sera axé sur les différentes activités proposées sur les domaines skiables et sur les thermes. Néanmoins, des visites culturelles seront également organisées durant cet accueil presse.

La gastronomie sera également au programme de ces deux voyages de presse.

A noter que sera également organisé du 18 au 20 décembre 2025 l'accueil de Jean-Baptiste TREBOUL, Directeur de la publication de la revue ESPACES TOURISME, le principal magazine et site internet du tourisme institutionnel. Cet accueil presse, qui fait suite au workshop presse de septembre à Paris organisé par AURA Tourisme, sera principalement axé sur la mobilité.

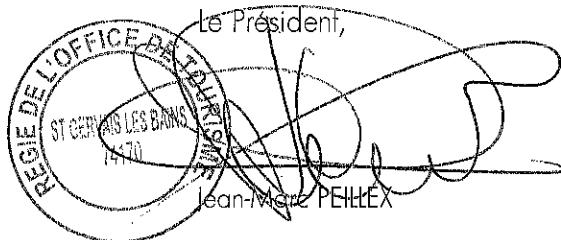
Prévisions de fréquentation hiver

G2A Consulting, en charge de l'observatoire touristique des destinations de la CCPMB, prévoit à ce jour 667.000 nuitées, soit une augmentation de 1,3% par rapport à l'hiver dernier (658.300 nuitées).

Le nombre de nuitées durant les vacances de Noël / Nouvel An serait en augmentation de 7,9 %, avec notamment une augmentation de 13,7 % durant la semaine de Nouvel An. Les nuitées durant l'intervacances de janvier enregistrent une augmentation de 4,7 %, et de 1,3 % durant les vacances d'hiver. L'intervacances de mars accuse pour l'instant un recul de 4% et les vacances de printemps de 6,8 %.

La séance est levée à 19H45.

Le Secrétaire de séance,



Procès-verbal mis en ligne du 10/12/2025 au 10/01/2026